



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 21/06/2025

ID : 040-214002123-20250619-250619H1517H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 12 juin 2025

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Bruno PASCOU, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Xavier DEMANGEON, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL, Frédérique TALOU

Absents :

Emilie ROUX, Nathalie DARAGNES

Procurations :

Sandrine LABORDE a donné pouvoir à Didier MOUSTIE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

N° DEL20250619-005

SYDEC / PLAN DE FINANCEMENT DE MISE EN LUMIÈRE FAÇADE MAIRIE

M.le maire rappelle le projet de mise en lumière de la façade de la mairie, validé lors du vote du budget 2025.

Il présente le plan de financement des travaux qui se décompose comme suit :

- Génie civil en terrain sur 12 mètres
- Génie civil sous chaussée sur 10 mètres
- Création et géoréférencement de 26 mètres de réseau souterrain en câble de section 10 mm²
- Fourniture et pose d'un coffret de commande équipé des protections des projecteurs et du système de gestion DMX
- Fourniture, pose et raccordement de 4 réglettes X-LINE à Leds pour mise en valeur de la façade – peinture RAL 9010 (à valider)
- Fourniture, pose et raccordement de 4 projecteurs FLC pour mise en valeur des extérieurs de la façade – peinture RAL 9010 (à valider)
- Fourniture, pose et raccordement de 6 modules MID dans candélabres existants,
- Fourniture pose et raccordement d'une protection 300 mA permettant une alimentation permanente du système de gestion DMX.



Montant Estimatif TTC	32 326 €
TVA préfinancée par le SYDEC	5 059 €
Montant HT	27 268 €
Subventions apportées par le SYDEC	14 997 €
Participation COLLECTIVITE	12 270 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

ARTICLE 1 -

D'approuver le plan de financement ci-dessus énoncé.

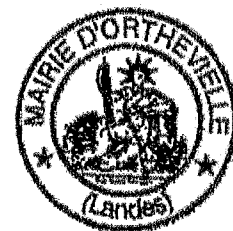
ARTICLE 2 -

D'engager la commune à rembourser le montant de la participation de 12 270 € sur fonds libres

Vote : 13 voix pour

Signé le 20 juin 2025,

Le secrétaire de séance
Michel RIVAL



Le maire
Didier MOUSTIE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »